

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- RENNES INFO (EN FIR BREST) : 134,200 MHz 126,950 MHz
- RENNES INFO (EN FIR PARIS) : 120,350 MHz
- CHERBOURG INFO : 119,630 MHz
- DINARD TWR : 120,150 MHz

GESTIONNAIRES

CENTOPS MANCHE :

◆ TEL : +33 (0)2 33 92 60 40

◆ COURRIEL : centops_cherbourg@premar-manche.gouv.fr

STATUT**ZRT/ZDT Cap de la Hague, Cap Lévy, Rade de la Capelle, Rade de Caen, DEP Port en Bessin:**

◆ Zones réglementées temporaires (ZRT) pour la partie située en-deçà des 12 NM des côtes (limite des eaux territoriales),

◆ Zones dangereuses temporaires (ZDT) pour la partie située au-delà des 12 NM des côtes (limite des eaux territoriales).

Zones réglementées temporaires (ZRT) et zones dangereuses temporaires (ZDT) qui se substituent aux portions des espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

ZRT Breville, Coutainville, Cotentin, DEP Portbail :

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

ZRT Vauville :

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les LF-P6.1 et 6.2 et se substituent aux autres portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

ZRT DEP Cherbourg :

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec la LF-P81 et se substituent aux autres portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

ZRT DEP Jobourg :

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec la LF-P7 et se substituent aux autres portions d'espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAM/CAG : Contournement obligatoire, à l'exception des aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, et après contact avec le CENTOPS Manche - Tél. : +33 (0)2 33 92 60 40.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte rendus par Rennes INFO

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES